

L'an deux mil quatorze, le dimanche 6 avril à 10 heures 30, le conseil municipal, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Guy CATOEN, Maire, par suite de convocation en date du 28/03/2014, dont un exemplaire a été affiché à la Mairie.

Présents : tous les membres

Absents : néant

Monsieur le Maire fait l'appel des membres pour **installer le conseil municipal** :

Sont présents : AIMAR Nicolas, BASTIEN Béatrice, BUQUET Michel, CREPIN David, DEGAND Claudy, DE JONGHE Nicole, DELATTRE Jacques, FOUCAUT Ingrid, FOULON Nathalie, GASPART Jean-Pierre, MILHAMONT Jean-Marie, PRUVOST Marielle, SCANTAMBURLO Luigi, VASSEUR Bernard, VENDEVILLE Roger.

Monsieur Bernard VASSEUR, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la Présidence et donne lecture des différents articles du CGCT.

Le conseil désigne pour secrétaire Monsieur Nicolas AIMAR et deux assesseurs Messieurs DEGAND Claudy et VENDEVILLE Roger.

Ordre du jour :

DELIBERATIONS

Objet : Election du Maire

Candidat : Monsieur Jacques DELATTRE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne :	15
- bulletins blancs ou nuls :	1
- nombre de suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	8

Monsieur Jacques DELATTRE ayant obtenu 14 voix et la majorité absolue, a été proclamé Maire au 1^{er} tour de scrutin et immédiatement installé.

Monsieur Jacques DELATTRE Maire demande au conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints, à l'unanimité par 15 voix pour, le conseil municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints et procède de suite à l'élection de ceux-ci :

Objet : Election du 1^{er} Adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

Mme DE JONGHE Nicole et Monsieur VENDEVILLE Roger sont candidats.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne :	15
- bulletins blancs ou nuls :	2
- nombre de suffrages exprimés :	13
- majorité absolue :	8

Mme DE JONGHE Nicole a obtenu 1 voix, Monsieur VENDEVILLE Roger ayant obtenu 12 voix et la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au premier tour de scrutin et immédiatement installé.

Objet : Election du 2^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

Mme DE JONGHE Nicole est candidate

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- nombre de suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

Mme DE JONGHE Nicole ayant obtenue 15 voix et la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Adjointe au premier tour de scrutin et immédiatement installée.

Objet : Election du 3^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

Monsieur AIMAR Nicolas est candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne :	15
- bulletins blancs ou nuls :	1
- nombre de suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	8

Monsieur AIMAR Nicolas ayant obtenu 14 voix et la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint au premier tour de scrutin et immédiatement installé.

Objet : Election du 4^{ème} Adjoint

Monsieur le Maire fait appel à candidature :

Mme FOULON Nathalie et Monsieur SCANTAMBURLO Luigi sont candidats.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- bulletins trouvés dans l'urne :	15
- bulletins blancs ou nuls :	1
- nombre de suffrages exprimés :	14
- majorité absolue :	8

Monsieur SCANTAMBURLO Luigi a obtenu 1 voix, Mme FOULON Nathalie ayant obtenue 13 voix et la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Adjointe au premier tour de scrutin et immédiatement installée.

Objet : Délégués à la CCPL Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer deux délégués pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL).

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour les délégués à la CCPL :

Monsieur Jacques DELATTRE et Mme DE JONGHE Nicole se présentent pour être délégués à la CCPL. Les deux délégués sont élus à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, par 15voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal accepte les deux délégués pour représenter la CCPL

Objet : Délégués au SIDEAL Syndicat Intercommunal Des Eaux et Assainissement de Lumbres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer deux délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour représenter le SIDEAL.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour les délégués titulaires :

Messieurs Roger VENDEVILLE et Luigi SCANTAMBURLO se présentent pour être délégués titulaires. Les délégués titulaires sont élus à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le délégué suppléant :

Monsieur Michel BUQUET se présente pour être délégué suppléant. Le délégué suppléant est élu à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, par 15voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal accepte les deux délégués titulaires et le délégué suppléant pour représenter le SIDEAL.

Questions diverses :

- Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.